

Melun, le 24 janvier 2011

Recommandée avec A.R n° 1A 054 005 5138 1

Objet : Aéroport de Paris et reconquête de bassin versant Beuvronne

Madame la Ministre,

Nous avons appris que le jeudi 13 courant des mesures importantes avaient été prises par votre ministère pour améliorer l'organisation générale du transport aérien sur l'aéroport de Roissy lors d'épisodes neigeux intenses en concertation avec les professionnels du secteur .et notamment :

- Augmentation de la capacité de stockage des produits dégivrants (hiver 2011-2012)
- Augmentation du nombre d'aires de dégivrage à Roissy Charles de Gaulle (9 postes en 2011 et 10 postes à 2012).
- Installation des stocks tampons des fournisseurs de dégivrant à proximité des aéroports (hiver 2011-2012)
- Déneigement des aires de dégivrage avec des véhicules dédiés (hiver 2011-2012)

Or, les différents produits utilisés se répandent en partie dans le milieu naturel, intoxiquent les eaux de surface et souterraines, et impactent les surfaces agricoles.

Nous regrettons que les associations environnementales n'aient pas été associées à cette démarche.

En effet nous tenons à attirer votre attention sur les faits suivants :

Les conditions climatiques très rigoureuses de l'hiver dernier (2009-2010) ont conduit ADP (Aéroport de Paris) à utiliser massivement les fondants hivernaux à Aéroport de Roissy.

Madame Mahé, chef de service de la MISE 77, a indiqué lors de la réunion du comité de suivi d'ADP en date du 22 juin 2010 :

- « en février 2010 la situation des bassins étaient très préoccupante en terme de qualité et de quantité, avec en période froide, des capacités de traitements très insuffisantes pour rejeter dans la rivière Beuvronne des effluents conformes en termes de qualité aux exigences de 2008.....

- *il a donc été décidé en concertation avec les syndicats de rivière et l'exploitant de l'usine d'eau potable d'Annet sur Marne, d'accorder une dérogation de rejet à la qualité pour une période d'une semaine (renouvelée à 2 reprises, pour une durée de 3 semaines) »*

La rivière Beuvronne est un affluent de la Marne et se jette dans cette rivière en amont très proche de la station de pompage d'Annet-sur-Marne qui dessert en eau potable près de 500 000 habitants.

La Beuvronne est identifiée comme bassin versant, la loi du 21 avril 2004 portant transposition de la directive européenne 2000/60/CE impose aux divers acteurs d'assurer la gestion commune de ce bassin afin d'atteindre les objectifs de reconquête du bon état ou bon état potentiel des eaux à l'horizon 2015.

Les eaux de la Beuvronne ont été classées comme Masse d'eau fortement modifiée (MEFM) dans le SDAGE, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Seine Normandie, du 29 octobre 2009.

A notre connaissance aucun contrat de bassin visant à la reconquête de la Beuvronne n'a été signé entre l'agence de l'eau, les syndicats de rivières et les divers acteurs dont ADP.

Nous vous demandons d'intervenir auprès des différents acteurs afin qu'un contrat de bassin soit signé le plus rapidement possible et que les investissements réalisés en priorité par ADP ne soient pas seulement des mesures visant à favoriser le dégivrage des avions et des pistes mais également des mesures visant à sécuriser le rejet des effluents strictement conformes en terme de qualité et de quantité aux exigences de l'arrêté d'autorisation de 2008.

Nous vous prions de croire, **Madame la Ministre**, en l'assurance de nos sentiments respectueux.

Marie-Paule DUFLOT
Présidente de Nature Environnement 77

Nature Environnement 77 6 rue Plâtrière 77000 MELUN ☎ & 📠 : 01 64 71 03 78

Mèl : ne77@orange.fr site : www.asmsn.org

Agréée de protection de l'environnement au titre de l'article L.141-1 du Code

Agréée de Jeunesse et d'Éducation Populaire

Membre de France Nature-Environnement et d'Ile-de-France Environnement